



## Non déclaration d'un salarié et non paiement des salaires

Par **PICO**, le **12/05/2008** à **21:13**

Suite à un stage d'action préparatoire au recrutement dans une entreprise du bâtiment, mon employeur (par ailleurs membre éloigné de ma famille) prétend m'embaucher en CDI mais me demande de patienter pour le paiement de mes salaires arguant d'un manque de trésorerie de l'entreprise mais évoquant de grosses rentrées d'argent à court terme (réelles et vérifiables) Il s'avère que suite à ces rentrées d'argent l'interressé a disparu de son domicile, en déposant le bilan, que, vérifications faites, je n'ai jamais été déclaré ( j'ai donc travaillé au noir malgré moi pendant environ six mois) qu'en fait les seuls interlocuteurs qui me restent sont son épouse et son fils qui s'avère être le gérant déclaré de l'entreprise ( homme de paille) mais complètement dépassé par la situation et lui même apparemment abusé par son père Je peux obtenir facilement des témoignages de toutes mes assertions en particuliers par les clients chez qui j'ai travaillé pour le compte de cette entreprise et qui ont eux-même été lésés par cet individu.  
ai-je un quelconque recours possible pour recouvrir mes salaires impayés et régulariser ma situation auprès des organismes sociaux?

Merci d'avance.

Par **lorelei**, le **14/05/2008** à **16:50**

Votre histoire comporte beaucoup de similitude avec la mienne. La première chose à faire c'est surtout ne pas se laisser abattre moralement par le caractère familiale de votre relation. c'est plus dur que ça n'en a l'air. Il faut se dire justement que compte tenu de vos lien de

parenté ca aurait du etre votre employeur qui aurait du en tenir compte et ne pas vous laisser dans la M..... Il faut contacter l'Inspection du travail dans un premier temps et exposer votre cas. Si vous avez eu un contrat de travail c'est mieux mais meme sans vous pouvez y aller. Ensuite l'inspecteur se mettra en relation avec votre employeur et tentera une conciliation. Point important: ne tardez plus à envoyer un courrier avec accusé de réception en réclamant vos salaire et en y exposant votre situation: promesse de CDI etc. Vous amenerez une copie de ce courrier à l'Inspection du travail. N'hésitez pas sur ce courrier à y noter "Malgré mes demandes répétées, etc" Ce qui signifiera que vous lui avez déjà réclamé plusieurs fois. Ensuite si la situation ne se règle pas à l'amiable vous pouvez avoir recours au conseil des prud'hommes. Il faut envoyer un autre courrier à votre employeur en lui signifiant que si dans un délai donné et compte tenu de vos droits sociaux perdus etc il ne vous règle pas vous saisirez le prud'homme.

La démarche est plus facile que l'on croit vous tel au conseil des PH de votre région et il vous envoi chez vous un formulaire à remplir. Vous demandez une procédure en référé (en accélérée) entre le moment ou vous l'envoyez et la date de l'audience il n'y a qu'un mois voire moins. Vous pouvez etre assistez par un syndicat, un avocat ou mieux dans votre cas par un salarié de meme condition que vous. A ce stade moi j'en suis la je passe à la fin du mois apres de longs mois de pression familiale et j'en passe.

Bon courage